

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020**

C.M. 20.09

Date de convocation : 11 décembre 2020
Date d'affichage : 11 décembre 2020
Compte-rendu succinct : 21 décembre 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35
Présents : 26
Votants : 35

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, à 18 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE – MME VERTENEUILLE - M. BEKKOUCHE - MME DENIS - M. FOURNIER - MME NEMO – MM. VILLALBA-MOLERO - AUMARD - MME SIMONOT (ARRIVEE 18H20) - MM. MORENCY - GUEGUEN - MME JACQUEMART - M. PROST - MME LINDAYE - MM. OLIVEIRA - EUDE - MMES MONDIERE - MAZZOLENI - SOLTY – MM. CORNAND – MARTINVILLE -MME GARULT – MM. LEBON – CARVALHO - MME KLEIN-POUCHOL - M. MASSEIX (ARRIVEE 18H35).

ETAIENT REPRESENTES : MME EUDE (POUVOIR M. EUDE) – M. AHOANSOU (POUVOIR M. BEKKOUCHE) - MME BRUNET (POUVOIR M. VILLALBA-MOLERO) - MME OUBOUYA (POUVOIR M. CORNAND) – MME LAMRI (POUVOIR M. FOURNIER) – M. MOHAMED (POUVOIR M. GUEGUEN) MME BAKIR (POUVOIR M. BEKKOUCHE) M. MENDY (POUVOIR M. AUMARD) – MME PHENBOUPHA (POUVOIR M. CARVALHO)

SECRETAIRE : M. AUMARD

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 20-10-24 – CONVENTION D'OCCUPATION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE D'UN LOCAL SIS 3 PLACE DE LA MOGOTTE
- 20-10-25 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES AU PROFIT DU CENTRE DE FORMATION D'ANIMATEURS ET DE GESTIONNAIRES
- 20-10-26 – CONTENTIEUX COMMUNE DE TORCY/BOUKADDOUR HICHEM – ASSISTANCE JURIDIQUE PAR LE CABINET PEYRICAL ET SABATTIER – PROCEDURE D'APPEL DU JUGEMENT RENDU PAR LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MEAUX LE 13 NOVEMBRE 2019
- 20-11-27 – VIREMENT DU CREDIT SUR LE BUDGET 2020 DU CHAPITRE 022 « DEPENSES IMPREVUES » EN FONCTIONNEMENT VERS LE CHAPITRE 011 « CHARGES A CARACTERE GENERAL »
- 20-11-28 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS AU PROFIT DE L'UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL – VAL DE MARNE POUR SA COMPOSANTE L'ECOLE SUPERIEURE DU PROFESSORAT DE L'EDUCATION DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PROJETS DE DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

20-09-01 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021.

20-09-26 - ACQUISITION AUPRES DE L'ETAT DU FONCIER D'ASSIETTE DU PROJET DE PARC AGRICOLE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition auprès de l'Etat du foncier d'assiette du parc agricole constitué des parcelles BH n° 56, 57, 58 et 92, et BE n° 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 16 au prix de 209 000€, pour les intégrer dans le patrimoine privé de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à cette acquisition, et d'effectuer toutes formalités nécessaires.

MOTION RELATIVE A LA SITUATION EN ARMENIE ET DANS LE HAUT-KARABAGH

Le Conseil municipal de Torcy, **à l'unanimité**, demande au gouvernement français :

- D'agir avec détermination afin d'obtenir la restitution aux familles endeuillées des corps des militaires et civils tués lors de cette offensive meurtrière,
- D'intervenir avec force pour consolider le cessez-le-feu actuel, assurer une protection internationale des civils arméniens déplacés qui souhaitent retourner vivre dans le Haut-Karabagh et obtenir le départ de la région des milices extérieures,
- D'aboutir, dans le cadre du groupe de Minsk, à un règlement définitif du conflit garantissant la sécurité des populations civiles et la mise en œuvre d'un processus de paix durable et de reconnaissance de l'intégrité territoriale du Haut-Karabagh.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40 le dix-huit décembre deux mille vingt.

**Le Maire
Guillaume LE LAY-FELZINE**



Motion du Conseil Municipal de Torcy
Relative à la situation en Arménie et dans le Haut-Karabagh
Séance du 18 décembre 2020

- **Considérant** que le 27 septembre 2020, la République d'Azerbaïdjan, soutenue par la Turquie, a déclenché une guerre meurtrière contre la population arménienne du Haut-Karabagh (de son nom arménien, Artsakh)
- **Considérant** que les populations civiles ont été prises pour cible dans ce conflit,
- **Considérant** qu'à la suite de frappes aériennes contre les populations et infrastructures civiles, des centaines de civils du Haut-Karabagh ont été blessés, 2 300 tués, les hôpitaux, écoles, marchés délibérément ciblés au travers de l'utilisation d'armes non conventionnelles interdites par les conventions internationales,
- **Considérant** l'exode en Arménie de 120 000 civils fuyant les exactions du régime azerbaïdjanais,
- **Considérant** qu'en dépit des appels de la France, médiatrice depuis 1992 dans ce conflit en tant que coprésidente du groupe de Minsk avec la Russie et les Etats-Unis, plusieurs cessez-le-feu ont été successivement violés,
- **Considérant** qu'un cessez-le-feu définitif a été conclu le 9 novembre dernier sous l'égide de la seule Russie, sans que la France n'ait été invitée à le signer et qui consacre la victoire de la force au détriment du peuple arménien et de la population du Haut-Karabagh,
- **Considérant** l'amitié indéfectible et les liens séculaires de la France avec l'Arménie, pays avec lequel la France entretient une relation particulière depuis le génocide dont le peuple arménien fût victime en 1915,

Le Conseil municipal de Torcy, réuni en séance du 18 décembre 2020 demande au gouvernement français :

- D'agir avec détermination afin d'obtenir la restitution aux familles endeuillées des corps des militaires et civils tués lors de cette offensive meurtrière,
- D'intervenir avec force pour consolider le cessez-le-feu actuel, assurer une protection internationale des civils arméniens déplacés qui souhaitent retourner vivre dans le Haut-Karabagh et obtenir le départ de la région des milices extérieures,
- D'aboutir, dans le cadre du groupe de Minsk, à un règlement définitif du conflit garantissant la sécurité des populations civiles et la mise en œuvre d'un processus de paix durable et de reconnaissance de l'intégrité territoriale du Haut-Karabagh.